

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 10 AOÛT 2026 À 19 HEURES 30

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le lundi 10 août à 19 heures 30 au lieu habituel des séances et présidée par le maire Pierre Reid.

- Présences :**
- Siège no 1 : Mélanie Cyr
 - Siège no 2 : Sylvain Hébert
 - Siège no 3 : Claudia Gilbert
 - Siège no 4 : Rock Lamontagne
 - Siège no 5 : Céderrick Ménard
 - Siège no 6 : Michaël Nadeau

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Annik Desrosiers, est aussi présente.

Il y a 3 citoyens dans l’assistance.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**
- 2.0 **LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
- 3.0 **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance ordinaire du 6 juillet 2026
- 4.0 **CORRESPONDANCE**
- 5.0 **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6.0 **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 6.1 Comptes payés, à payer et rapport de délégation
 - 6.2 Manifestation d’intérêt pour l’adhésion à la Cour municipale commune de la MRC de Val-St-François
- 7.0 **AFFAIRES LÉGISLATIVES**
 - 7.1 Acceptabilité sociale et territoriale des projets de production d’énergie renouvelable, notamment éoliens et solaires, sur le territoire de la Municipalité du canton de Westbury
- 8.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 8.1 Rapport mensuel de la Régie intermunicipale d’incendie de la région d’East Angus (reporté en septembre)
- 9.0 **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 9.1 Dépôt du rapport Urbatek juin 2026
 - 9.2 Transfert de propriété du chemin des Boisés
 - 9.3 Contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Lot 6 154 892
 - 9.4 Programmation de la TECQ 2024-2028 – contrat de services professionnels à EXP
- 10.0 **TRAVAUX PUBLICS**
 - 10.1 Rapport du contremaître des travaux publics par intérim
- 11.0 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 11.1 Fête de la Famille East Angus et Westbury 2026
- 12.0 **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVI DE DOSSIERS**
 - 12.1 Tour de table
- 13.0 **VARIA**
 - 13.1 Nomination des membres du comité sécurité civile
- 14.0 **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

15.0 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

1.0 **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2026-106 *résolution no 2026-106*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr
APPUYÉ par le conseiller Rock Lamontagne
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte à 19:30 avec le constat de quorum et de la régularité de la convocation.

ADOPTÉE

2.0 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

2026-107 *résolution no 2026-107*

IL EST PROPOSÉ IL EST PROPOSÉ par le conseiller Céderrick Ménard
APPUYÉ par le conseiller Michaël Nadeau
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3.0 **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **Séance régulière du 6 juillet 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil affirment avoir fait la lecture intégrale du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2026-108 *résolution no 2026-108*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 soit adopté tel que rédigé par la greffière-trésorière.

ADOPTÉE

4.0 **CORRESPONDANCES**

Une liste de la correspondance reçue pendant la période de juillet 2026 est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par « C ».

5.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nom du/de la citoyen/ne	Sujet
M. Veilleux	1- Loi C-30 réautorise des pesticides au Canada, SVP en discuter avec la député Fédérale lors d'échanges M. Reid en rencontré madame Marianne Dandurand, députée de Compton–Stanstead, la semaine dernière et ils ont discuté du sujet. M. Hébert rajoute que ces pesticides sont déjà présents dans certains aliments en provenance des États-Unis. Les agronomes ont commencé à en discuter et que notre comité Environnement suivra le dossier. 2- Il y aurait encore des collectes de bacs sans autocollant ? Mme Desrosiers : La collecte devrait se faire uniquement pour les bacs à déchet ayant un autocollant. La consigne est en vigueur. 3- Avons-nous de l'information sur le camion de pompier qui aurait eu un accrochage? Mme Cyr: Nous questionnerons la Régie lors de la rencontre prévue demain.
Olivier Girard	1-Les codes de balles sont-elles récupérées ? Mme Cyr: Écocentre ne récupère pas cette matière. Le BMR de Weedon offre le service de récupération. On demande un sac de récupération (gratuit) et le retourner une fois rempli. 2-Chemin Bassin Sud est très endommagé, y a-t-il des projets de reconstruction envisagé bientôt ? M. Reid : Oui, un contrat de services sera octroyé à la firme Services EXP pour les plans et devis de reconstruction du chemin du Bassin Sud, dans le cadre de la TECQ 2024-2028.
Fréderrick Blais	1-À quoi servent nos taxes si notre chemin est privé (ex. chemin Ruel)? Mme Gilbert : les taxes municipales servent d'abord à payer les services communs municipaux : police, incendie, les chemins municipaux que l'on emprunte pour se rendre sur d'autres chemins publics ou privés. Mais les chemins privés appartiennent à un propriétaire et non à la municipalité. Mme Desrosiers : La Municipalité a rencontré le propriétaire du chemin Ruel et nous avons pris le temps de lui expliquer comment municipaliser le chemin Ruel. Nous vous invitons à venir me rencontrer pour en discuter, je vous expliquerai le processus en 12 étapes et les coûts d'une telle démarche pour les citoyens du secteur.

6.0 **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

La directrice générale et greffière-trésorière fait un résumé de la situation de l'administration municipale.

6.1 **Comptes payés, à payer et rapport de délégation**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports faisant état des comptes à payer au 31 juillet 2026, des paiements émis en juillet 2026, ainsi que le rapport de délégation au 31 juillet 2026, soit le rapport des dépenses effectuées en vertu

Règlement 2026-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses.

2026-109 *résolution no 2026-109*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Michaël Nadeau
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'APPROUVER les documents suivants déposés par la directrice générale et greffière-trésorière :

- I. le rapport de délégation de juillet 2026 au montant de **6 637,52 \$**, correspondant au solde des cartes de crédit VISA Desjardins ;
- II. la liste des comptes à payer au 31 juillet 2026 au montant de **6 618,99\$**;
- III. la liste des paiements émis entre le 1er et le 31 juillet 2026 au montant de **116 140,57\$**;

ADOPTÉE

6.2 **Manifestions d'intérêt pour l'adhésion à la Cour municipale commune de la MRC du Val-St-François**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution numéro **2025-306** afin de signifier son retrait de l'entente relative à la Cour municipale commune d'East Angus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'analyser l'option de s'adjoindre aux services de la Cour municipale de la MRC du Val-Saint-François pour assurer le service de greffe et d'audiences sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signifier formellement l'intérêt de la Municipalité afin d'obtenir les modalités d'intégration, les coûts afférents et le projet d'entente de la part de la MRC;

2026-110 *résolution no 2026-110*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Céderrick Ménard
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

DE MANIFESTER formellement l'intérêt de la Municipalité du canton de Westbury à joindre la Cour municipale commune de la MRC du Val-Saint-François;

DE DEMANDER à la MRC du Val-Saint-François de fournir à la Municipalité les conditions administratives, la grille de répartition des coûts (quotes-parts) ainsi que le projet d'avenant requis pour une éventuelle adhésion;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre la présente résolution à la MRC du Val-Saint-François et à assurer le suivi technique du dossier.

ADOPTÉE

7.0 **AFFAIRES LÉGISLATIVES**

7.1 **Acceptabilité sociale et territoriale des projets de production d'énergie renouvelable, notamment éoliens et solaires, sur le territoire de la Municipalité du canton de Westbury**

ATTENDU QUE les articles 2 et 4 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) confèrent à la municipalité les pouvoirs nécessaires pour répondre aux besoins de sa population, notamment en matière de production d'énergie, d'environnement et de développement économique local;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît l'importance de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables dans une perspective de développement durable;

ATTENDU QUE les projets de production d'énergie renouvelable, notamment les projets éoliens et solaires, doivent s'intégrer harmonieusement au milieu d'accueil et respecter les

caractéristiques physiques, environnementales, paysagères, sociales, culturelles et économiques du territoire;

ATTENDU QUE l'acceptabilité sociale repose sur l'adhésion de la population, la transparence du processus décisionnel, l'accès à une information complète et la prise en compte des préoccupations exprimées par les citoyens;

ATTENDU QUE l'acceptabilité territoriale constitue une condition essentielle à la réalisation des projets de production d'énergie renouvelable et implique une planification respectueuse de l'occupation du territoire, de l'identité du milieu, des usages existants, de la protection des paysages, des activités agricoles, forestières, récréotouristiques et résidentielles, ainsi que du patrimoine naturel et bâti;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite que les projets de production d'énergie renouvelable génèrent des retombées économiques, sociales et environnementales durables profitant équitablement à la collectivité locale;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère que la population doit être adéquatement informée et consultée avant toute prise de décision concernant un projet de production d'énergie renouvelable susceptible d'avoir un impact significatif sur le territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend exercer pleinement son rôle de gouvernement de proximité en veillant à ce que tout projet de production d'énergie renouvelable soit développé dans le respect des intérêts de sa population, de son territoire et de sa vision de développement;

2026-111

résolution no 2026-111

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michaël Nadeau

APPUYÉ PAR le conseiller Rock Lamontagne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le conseil municipal réaffirme que l'acceptabilité sociale et territoriale constitue une condition fondamentale à l'implantation de tout projet de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la Municipalité du canton de Westbury.

QUE la municipalité demande à tout promoteur de démontrer clairement la compatibilité de son projet avec les caractéristiques du territoire, les orientations de développement de la municipalité, les usages existants ainsi que les préoccupations exprimées par le milieu.

QUE la municipalité demande que tout promoteur mette en œuvre un processus d'information, de consultation et de participation publique transparent, accessible et continu permettant aux citoyens, aux propriétaires concernés et aux parties prenantes de participer de manière significative à l'évaluation du projet.

QUE la municipalité demande que les impacts du projet sur les paysages, l'environnement, la qualité de vie, les activités agricoles, forestières, récréotouristiques, les activités économiques, les infrastructures municipales, le patrimoine naturel et bâti ainsi que toute autre composante du milieu susceptible d'être affectée soient évalués et présentés publiquement.

QUE la municipalité favorise les projets générant des retombées économiques, sociales et environnementales durables pour la communauté locale, dans le respect des principes de développement durable et d'une occupation harmonieuse du territoire.

QUE la municipalité se réserve le droit de formuler toute recommandation ou toute condition qu'elle jugera nécessaire afin d'assurer la protection des intérêts de sa population et l'intégration harmonieuse de tout projet sur son territoire.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à tout promoteur présentant un projet de production d'énergie renouvelable sur le territoire de la municipalité, à la MRC du Haut-Saint-François, aux ministères et organismes gouvernementaux concernés ainsi qu'à toute autre autorité compétente.

ADOPTÉE

8.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt du rapport mensuel - Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus

(Reporté à une séance ultérieure)

9.0 **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

9.1 **Dépôt des heures facturables par Urbatek de juin 2026**

9.2 **Transfert de propriété du chemin des Boisés**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité du canton de Westbury, lors de sa séance ordinaire du 7 juillet 2024, par la résolution 2024-104, avait autorisé le maire et le directeur général par intérim de l'époque à signer, pour et au nom de la Municipalité, le certificat de réception finale pour le chemin des Boisés, ainsi que les documents notariés pour finaliser le transfert de propriété du chemin des Boisés de l'entrepreneur à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE seul le certificat de réception finale du chemin des Boisés a été signé par l'ancienne direction générale mais que le transfert des lots composant le chemin des Boisés appartenant à l'entreprise Transport et Excavation Stéphane Nadeau inc n'a pas été finalisé tel que prévu en 2024;

CONSIDÉRANT QUE les signataires autorisés ne sont plus en fonction à ce jour et qu'il y a lieu d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière actuels;

2026-112 *résolution no 2026-112*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE les membres du Conseil de la Municipalité du Canton de Westbury autorisent le maire, M. Pierre Reid, et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Annik Desrosiers, à signer pour et au nom de la municipalité les documents légaux afin de finaliser le transfert des lots composants le chemin des Boisés à savoir :

- I. Le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX (5 684 890) du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de Compton;
- II. Le lot numéro CINQ MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE NEUF CENT TREIZE (5 692 913) du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de Compton.

ADOPTÉE

9.3 **Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels lot 6154892**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet aux municipalités d'exiger des propriétaires, lors d'opérations cadastrales ou de projets de développement, une contribution pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et pour la préservation d'espaces naturels ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de lotissement de la Municipalité du canton de Westbury encadre les modalités relatives à cette contribution ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a soumis une demande d'approbation pour un plan relatif à une opération cadastrale concernant le terrain situé sur le lot 6 154 892, conformément au plan préparé par Maxime Rodrigue, daté du 3 juin 2026, minute 3621, dossier numéro 1429779 ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale entraîne une augmentation du nombre de lots bâtissables sur le site, notamment par la création des lots 6 738 587 à 6 738 594 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément au Règlement, une contribution de 10 % de la valeur du site est exigée aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du site a été établie à 133 000,00 \$, dont 16 625,00 \$ par lot, et la superficie totalise 41 224,8 m², dont environ 5 000 m² par lot ;

CONSIDÉRANT QUE 10 % de cette valeur correspond à un montant de 13 300,00 \$ ou une superficie de 4 122,48 m²;

CONSIDÉRANT QUE le 7 avril 2015, les membres du Conseil de la Municipalité du canton de Westbury avait déjà accepté un terrain pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour un développement cadastral ayant une superficie au rôle de 122 100 mètres carrés, qui incluait déjà la superficie du lot 6 154 892;

CONSIDÉRANT QUE le terrain devant être cédé à la Municipalité du canton de Westbury, ne l'est toujours pas à ce jour;

2026-113 *résolution no 2026-113*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédéric Ménard
APPUYÉ par le conseiller Michaël Nadeau
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Westbury autorise le maire, M. Pierre Reid, et la directrice générale, Mme Annik Desrosiers, à signer pour et au nom de la municipalité les documents légaux pour le transfert de propriété du lot devant être cédé par le propriétaire en tant que contribution pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux, tel que le prévoyait la résolution 2015-082, soit le lot portant:

- I. Le numéro CINQ MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-NEUF (5 695 569) du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de Compton,

QUE cette contribution soit versée avant l'approbation finale de la présente opération cadastrale, conformément au Règlement de lotissement 7-2000;

ADOPTÉE

9.4 **Programmation de la TECQ 2024-2028 – contrat de services professionnels à EXP**

2026-114 *résolution no 2026-114*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédéric Ménard
APPUYÉ par le conseiller Rock Lamontagne
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'APPROUVER l'offre de services 999-26009194-PP (WETM) déposée par la firme d'ingénierie EXP pour la préparation de plans et devis préliminaires pour les travaux de voirie et de pavage du chemin du Bassin Sud, dans le cadre du programme TECQ 2024-2028 au montant de 8500,00 \$ plus taxes applicables ;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents pour et au nom de la Municipalité du canton de Westbury.

ADOPTÉE

10.0 **TRAVAUX PUBLICS**

10.1 **Dépôt du rapport du contremaître de la voirie**
Rock Lamontagne en fera la lecture au point 12.1.

11.0 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

11.1 **Fête de la Famille East Angus et Westbury 2026**

ATTENDU QUE la Fête de la famille est l'occasion de célébrer et de féliciter les parents qui ont accueilli un nouveau-né au cours de la dernière année et d'offrir à toute la population un moment de rencontre en famille pour les citoyens de East Angus et de Westbury;

ATTENDU QUE lors de cette fête, les membres du Conseil de la Municipalité du canton de Westbury remettront un cadeau à chaque famille inscrite et présente ayant accueilli un nouveau-né en 2025;

ATTENDU QUE la Fête de la Famille offre des activités gratuites pour toute la famille, dont animation, jeux gonflables, spectacle de musique, etc.;

ATTENDU QUE la Fête de la famille 2026 aura lieu ce jeudi 13 août de 17h à 19h30 à la Vieille Gare du Papier au 221, rue St-Jean Ouest, East Angus;

2026-115 *résolution no 2026-115*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D’AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à verser à la Ville de East Angus une contribution financière de **CINQ CENTS DOLLARS** (500\$) pour la participation de Westbury à l’organisation de la Fête de la Famille 2026;

D’AUTORISER le versement de 5 contributions de **CENT DOLLARS** (100\$) par famille de Westbury dûment inscrites à l’événement, ainsi que les frais reliés aux certificats cadeaux remis aux familles de Westbury dûment inscrits.

ADOPTÉE

12.0 **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS**

12.1 **Tour de table**

Nom de l' élu(e)	Sujets
Mélanie Cyr Conseillère siège #1	- Régie incendie : Rapports à venir (aucune rencontre en juillet) La prochaine aura lieu le 11 août prochain à Ascot Corner - Régie des Hameaux : Aucune rencontre en juillet La prochaine rencontre aura lieu la semaine prochaine - Énergie éolienne : Le maire et moi avons assisté à une rencontre de consultation préliminaire sur le potentiel éolien dans les MRC de Coaticook et du Haut-St-François
Sylvain Hébert Conseiller siège #2	- Finances : Réunion le 10/08, analyse des comparatifs au 2026-06-30 - Voirie : Juillet réunion au garage municipal - Environnement : En juillet nous avons eu une rencontre sur les écocentres et une autre est prévue cette semaine. - RH : Les étapes d'embauche du journalier travaux publics se poursuivent
Claudia Gilbert Conseillère siège #3	- Loisirs : Rencontres avec le comité organisateur de la Fête de la Famille qui aura lieu ce jeudi 13 août 2026 à la vieille Gare de East Angus. Westbury contribue activement et financièrement à l'activité. - RH : Les étapes d'embauche du journalier travaux publics se poursuivent
Rock Lamontagne Conseiller siège #4	- Voirie : Rapport du contremaitre (lecture) Comité voirie – Visite du garage municipal et discussions sur les défis à relever avec le contremaître et la directrice. - CCU : Rencontre prévue le 31 août 2026, 2 dossiers à analyser
Céderrick Ménard Conseiller siège #5	- Loisirs : Fête de la famille (comité organisateur). Il invite les citoyens à y participer en grand nombre ce jeudi 13 août de 17h à 20h - Voirie : Rencontre au garage municipal - Finances : Rencontre du comité aujourd'hui Les finances semblent être en bonne situation : • Nos revenus sont 14% plus élevés que budgétés, soit de 1 459 259,20 \$; • Nos dépenses en voirie sont de 168 010,47 \$ sur un budget de 334 450,00 \$, soit 49,77% de budget disponible à 50% de l'année;

- Suivi régulier de l'état des taxes foncières à recevoir.

Michael Nadeau Conseiller siège #6	- Régie incendie : Aucune rencontre en juillet Prochaine séance publique le 11 août à Ascot Corner - Sécurité civile : Rencontre 20/07avec la firme Prudent pour réviser le plan de mesure d'urgence de 500 pages et une simulation. Les citoyens sont invités à s'inscrire au service « Alertes municipales », par le biais de notre site Internet pour être informé rapidement en cas d'une urgence (route fermée, avis d'évacuation, alerte incendie, etc.) - CCU : Rencontre prévue le 31 août.
	- Administration : Processus d'embauche en cours à la voirie L'intégration de notre adjointe de réception se déroule très bien. Suivi serré des comptes à recevoir, un nouvel avis de retard pour les comptes en souffrance sera envoyé cette semaine. Entente de coopération intermunicipale, l'aide financière du MAMH a été acceptée et une 1^{ière} rencontre est prévue le 1er septembre 2026 Programmation de la TECQ 2024-2028 en cours
	- MRC : Rencontre sur les éoliennes avec Mme Cyr Aucune rencontre de la MRC en juillet. La prochaine est le 11 août 2026. Discussions sur le fait que Westbury est pénalisé pour l'octroi de subventions en raison de notre indice de vitalité (Q1). Le gouvernement nous considère riche car nous n'empruntons pas pour nos projets d'investissement.

13.0 **VARIA**

13.1 **Nomination des membres du comité de sécurité civile**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité du canton de Westbury souhaite nommer un 2^e membre au comité de sécurité civile;

2026-116 *résolution no 2026-116*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Rock Lamontagne
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

DE RÉITÉRER la nomination de M. Michaël Nadeau, conseiller au siège 6, au sein du comité de sécurité civile.

D'AJOUTER la nomination de M. Cédéric Ménard, conseiller au siège 5, au sein du comité de sécurité civil;

ADOPTÉE

14.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Nom du/de la citoyen/ ne	Sujets
M. Veilleux	1. Réforme des écocentres, des matières qui n'étaient pas acceptables, est-ce que cette question est traitée? (Ballots qui servaient de fond aux cellules) Réponse de M. Hébert: Le sujet n'a pas été discuté lors des dernières rencontres du comité, il portait sur le lieu de traitement des matières de nos municipalités. (Il s'informerá sur la chaîne de qualité.) 2. Y a-t-il une possibilité d'expropriation dans le cadre d'un projet éolien? Réponse de madame Desrosiers : Á notre connaissance, aucun cas public clairement répertorié au Québec ne démontre qu'un propriétaire aurait été exproprié afin de permettre l'implantation directe d'une éolienne par un promoteur privé. L'expropriation demeure un pouvoir exceptionnel, exercé par une autorité publique dans un cadre légal strict et pour des fins d'utilité publique. La Municipalité rappelle que l'objectif de la résolution adoptée est de favoriser l'information, la consultation et l'acceptabilité sociale et territoriale avant toute prise de position sur un éventuel projet.
Olivier Girard	1. Le solaire est-il inclus aussi? Réponse de madame Gilbert: Oui mais pour valider l'acceptabilité d'un grand projet. Ce processus ne concerne pas un usage résidentiel de quelques panneaux solaires.

15.0 **FERMETURE**

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, ont été traités ;

2026-117 *résolution no 2026-117*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la séance soit fermée.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 21:24

Je, la soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Pierre Reid
MAIRE de Westbury

Annik Desrosiers
Directrice générale et greffière-trésorière